

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE FORBACH



Commune
d'ALSTING

ARRETE MUNICIPAL

n°17-2021

portant réglementation de la circulation routière

☒ Place de la Mairie - 57515 ALSTING
☎ 03 87 99 15 20
☎ 03 87 99 21 85
✉ mairiealsting@rtvc.fr

Le Maire de la commune d'ALSTING

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 44 et R 225;

VU l'instruction interministérielle du 7 juin 1977 sur la signalisation routière;

VU le Code des Communes et notamment ses articles L 131-2 à L 131-3 et R 131-1 à R 131-3;

ARRETE :

Article 1^{er} - En raison de travaux de branchement gaz, prévus à partir du **lundi 24 mai** prochain pour une **durée de 5 jours** au niveau du **n°6 rue Bellevue**, et afin d'assurer la sécurité des usagers ainsi que celle du personnel de la société LORELEC, de Morsbach, chargée d'effectuer les travaux, la circulation sera réglée comme suit :

Article 2 - Pour l'exécution des travaux susvisés, la circulation, **entre les immeubles n°1 et n°12 rue Bellevue**, se fera alternativement par demi-largeur de chaussée, soit au moyen de **feux tricolores**, soit de manière manuelle, pour la **durée des travaux du lundi 24 au vendredi 28 mai 2021 inclus**. Le stationnement sera interdit au droit des travaux.

Article 3 - Cette réglementation sera matérialisée par un panneau de signalisation réglementaire.

Article 4 - Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Mme. le Sous-Préfet de Forbach
- La Brigade de Gendarmerie de Behren-lès-Forbach

Alsting, le 15 avril 2021

Le Maire, HEHN Jean-Claude